

Flash ISP

Juillet 2009

Fusion FSESP-ISP Europe approuvée à l'unanimité

Création en Europe d'une fédération des services publics plus puissante

Au Congrès de la FSESP tenu le 8 juin, les délégué-e-s ont voté et approuvé à l'unanimité la fusion entre la FSESP et l'ISP Europe. Cette fusion va permettre à la FSESP de passer de 224 à 255 syndicats des services publics affiliés. Les délégué-e-s ont également voté sur les changements à apporter aux statuts de la FSESP concernant le processus de fusion.

Le Secrétaire général de l'ISP, Peter Waldorff, se dit heureux de constater que les efforts réalisés pour créer une structure européenne unique ont porté leurs fruits et il estime encourageant de voir que les décisions finales visant à modifier les statuts de la FSESP ont été adoptées à l'unanimité.

Carola Fischbach-Pyttel, la Secrétaire générale de la FSESP, a déclaré que la FSESP « se réjouissait d'assumer son nouveau rôle d'organisation régionale de l'ISP en Europe ». Du point de vue géographique, la FSESP couvre désormais le continent européen, l'Asie centrale et Israël.

Pour de plus amples informations, [cliquez ici](#).

Pour lire le discours de Peter Waldorff prononcé lors du Congrès de la FSESP, [cliquez ici](#).

Canada : grève des employé-e-s du secteur public de Toronto

A Toronto, au Canada, les employé-e-s du secteur public sont en grève depuis le 22 juin. Ils sont en pourparlers depuis plus de cinq mois avec la municipalité, qui souhaite opérer des changements au niveau de la sécurité de l'emploi, de l'ancienneté et de certaines prestations telles que le congé maladie. Les négociations avec la municipalité sont au point mort, car cette dernière exige de nombreuses contreparties jugées irréalistes qui risquent de porter préjudice aux acquis sociaux, aux salaires et à l'ancienneté.

L'offre de la municipalité est une « insulte absolue » selon les propos d'Ann Dembinski, Présidente de la section syndicale 79 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), lors d'une entrevue accordée devant la mairie de Toronto. « Donnez-nous un accord équitable sans contrepartie ». D'après elle, la proposition de la municipalité est « un fragment de ce qui a été offert » dans le cadre d'autres accords à d'autres employé-e-s municipaux syndiqués. « Ils ont tous obtenu un accord sur trois ans, des augmentations de salaire de 3% ou plus, sans contrepartie ».

Il a été demandé aux deux sections syndicales du SCFP/CUPE concernées d'accepter de faire d'importantes concessions, qui n'ont été demandées qu'à peu près d'autres employé-e-s municipaux syndiqués. Entre-temps, les conseillers/ères municipaux se sont octroyé une augmentation de salaire de 2,4%.

Paul Moist, le Président du SCFP/CUPE, a appelé à un rassemblement à Toronto le 24 juin. Cliquez ici pour voir la vidéo: <http://www.youtube.com/watch?v=JpLvhqPFLmM>

Afrique du Sud : le secteur pénitentiaire trouve un accord

Un accord portant sur le système dénommé *Occupation Specific Dispensation* (dispense spécifique professionnelle) a été signé entre le gouvernement et les syndicats dans le secteur des services pénitentiaires ; deux affiliés de l'ISP sont concernés : *Police and Prisons Civil Rights Union* (ou Popcru, syndicat pour les droits civils dans la police et les prisons) et le *National Education, Health and Allied Workers Union* (syndicat des employé-e-s de l'éducation nationale, de la santé et assimilés).

Cet accord vise à mettre en place des structures de salaire uniques dans les différentes professions du service public, pour les fonctionnaires des services pénitentiaires travaillant en milieu carcéral ou à l'extérieur.

Cet accord prévoit une structure de salaire unique, des opportunités de carrière, une évolution du salaire, une promotion basée sur la performance, la reconnaissance d'une expérience appropriée et la protection des compensations actuelles. Il propose également d'adopter un barème des rémunérations en fonction des catégories de fonctionnaires des services pénitentiaires, une semaine de travail de 45 heures et la mise en place d'un système de travail en équipe sur sept jours pour les employé-e-s en milieu carcéral.

Par ailleurs, l'accord prévoit une compensation spéciale versée en une seule fois aux fonctionnaires pénitentiaires pour le retard dans la mise en œuvre du plan.

L'accord sera appliqué de manière progressive pour les employé-e-s des services pénitentiaires à partir du 1^{er} juillet ; la reconnaissance de l'expérience sera effective à compter du 1^{er} avril 2010, la semaine de 45 heures et le système de travail sur sept jours dès le 1^{er} juillet 2009.

Norvège : des « patrouilles d'été » pour protéger les jeunes travailleurs/euses

La période estivale offre à de nombreux jeunes l'occasion de travailler pour la première fois. Un emploi d'été leur permet de gagner de l'argent et d'acquérir de l'expérience et des compétences qui pourront leur être utiles à l'avenir.

Toutefois, il arrive que des employeurs peu scrupuleux profitent du manque d'expérience des jeunes pour les exploiter. C'est pour éviter cela que LO, la confédération des syndicats norvégiens, a mis en place des « patrouilles d'été » (*Sommerpatrulje*), composées de jeunes membres syndicaux et de bénévoles. L'affilié de l'ISP Fagforbundet participe à ces patrouilles d'été. Linn Hemmingsen, Présidente du groupe des jeunes de Fagforbundet, rappelle qu'il est important que les jeunes connaissent leurs droits en tant qu'employé-e-s afin de tirer parti au maximum de leur emploi d'été dans les meilleures conditions possibles.

Les patrouilles d'été sont opérationnelles du 22 juin au 3 août 2009.

Pour en savoir plus, allez sur le site Internet des *Sommerpatruljer* de LO:

<http://www.lo.no/u/ungdom1/Kalender/LOs-Sommerpatruljer/?c=3128&t=882>

Cliquez ici pour accéder à un autre article (en norvégien) : <http://www.ht.no/article269950.ece>

CSI : la situation des droits syndicaux empire partout dans le monde

L'année 2008 a de nouveau été une année difficile et souvent dangereuse pour les syndicalistes, partout sur la planète. C'est ce que révèle l'Etude annuelle de la CSI sur les violations des droits syndicaux, qui dresse une liste des violations des droits fondamentaux des travailleurs/euses dans 143 pays. 76 syndicalistes ont été tués du fait des actions qu'ils/elles ont menées pour défendre les droits des travailleurs/euses, et de nombreux autres ont fait l'objet d'agressions physiques, de harcèlement, de menaces ou d'arrestation de la part des autorités.

Alors que le nombre total de meurtres à travers le globe est inférieur au chiffre de 91 de l'année précédente, 49 personnes ont été tuées en Colombie, qui reste le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Cela représente 10 meurtres de plus que l'année précédente.

L'enquête fait également apparaître des difficultés pour les droits du travail dans les pays industrialisés, où le recours à la sous-traitance et aux agences de recrutement « tierces » est de plus en plus fréquent, ce qui porte préjudice aux revenus, aux conditions de travail et aux droits sur le lieu de travail.

Voir <http://www.ituc-csi.org/spip.php?article3800>

Corée : fusion de syndicats prévue en décembre 2009

Le 3 juin, les syndicats coréens *Korean Government Employees' Union* (KGEU, syndicat des fonctionnaires de l'Etat), *Korea Democracy Government Employees' Union* (KDGEU, syndicat des fonctionnaires pour la démocratie), et *Court Government Employees' Union* (CGEU, syndicat des magistrat-e-s de l'Etat) ont signé un accord en vue de leur fusion, dans les locaux de la confédération syndicale coréenne (KCTU). Dans la déclaration conjointe prononcée après une conférence de presse, ils ont fait part de la remarque suivante : « Les syndicats de fonctionnaires ont fait un grand pas vers la consolidation et l'unité. Nous continuerons à rassembler 1 million de fonctionnaires, à combattre la corruption et les irrégularités, à réformer le gouvernement et à mettre en œuvre la démocratie ». Cette fusion permet au nouveau syndicat d'atteindre 128.000 membres et de devenir le plus grand syndicat de fonctionnaires de Corée du Sud. Source:

http://www.koilaf.org/KFeng/engLabornews/bbs_read_dis.php?board_no=6100

Etats-Unis : une étude indique que certains fonctionnaires retardent leur départ à la retraite

D'après une étude réalisée aux Etats-Unis par le Center for State and Local Government Excellence (Centre pour l'excellence des autorités locales et des Etats) auprès de responsables des pouvoirs publics, de nombreux employé-e-s des autorités locales et des Etats retardent leur départ à la retraite du fait de la crise économique. Presque la moitié des personnes interrogées affirment qu'au moins 20% de leurs employé-e-s peuvent faire valoir leur droit à la retraite au cours des cinq années à venir, et la majorité d'entre eux précisent que la situation économique affecte les départs à la retraite. Ils sont 85% à signaler que les employé-e-s remettent leur retraite à plus tard, et 9% seulement à dire qu'ils l'anticipent afin d'éviter tout changement susceptible de réduire le montant des pensions de retraite.

L'étude révèle qu'une majorité de responsables des autorités publiques (56%) indiquent que leur administration n'a pas de programme officiel pour renforcer la main-d'œuvre, contre 39% qui estiment que ce type de programme existe. L'étude montre que les services des ressources humaines doivent réaliser des efforts en matière de planification de la main-d'œuvre afin que le secteur public soit en bonne position au moment de la reprise de l'économie.

D'après Elizabeth Kellar, Directrice exécutive du *Center for State and Local Government Excellence*, « les autorités publiques emploient de nombreux travailleurs/euses âgés dans des secteurs spécialisés et ces personnes sont difficiles à remplacer ; s'ils restent plus longtemps à leur poste, nous avons plus de temps pour aider les nouveaux employé-e-s à prendre leur place ».

Pour de plus amples informations, allez sur le site <http://hr.cch.com/news/hrm/052209a.asp>